



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSC 2025-04-20

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : : Convention de partenariat pour des prestations musicales dans le cadre de ROC EN SCÈNE pour le samedi 28 juin 2025 à l'esplanade des Marres

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite mettre en place des prestations musicales dans le cadre de Roc en Scène, à l'esplanade des Marres le samedi 28 juin 2025.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer les conventions d'interventions d'animations et musicales des prestataires suivants :

NOM	MONTANT
SaboteurZ (Artistes)	500 € HT (Non assujettie TVA)
GLITCH (Artistes)	500 € HT (Non assujettie TVA)
Pierre & The Stompers via la boîte de production Nuit D'Orage (Artistes)	900 € TTC
Zaabriskie (Artistes)	1 144 € HT (Non assujettie TVA)
Cavalier de liberté productions	5 507,40 € TTC

En cas d'annulation pour mauvais temps, la ville s'engage à rembourser les frais de déplacement des musiciens. La commune prend à sa charge les frais d'hébergement et de restauration.

ARTICLE 2 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à SISTERON, le 26 mai 2025

Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 26/05/2025 à 14h18

REÇU EN PREFECTURE
le 26/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250526-2025_04_20D